



III

*Le Haut-Commissaire a.i. du Canada à Terre-Neuve
au Commissaire aux Ressources Naturelles de Terre-Neuve*

HAUT-COMMISSARIAT DU CANADA

SAINT-JEAN, le 15 mai 1944.

N° 17

CHER MONSIEUR DUNN,

Faisant suite à votre lettre du 6 mai 1944 relative à la demande du Gouvernement canadien qu'il soit permis aux bateaux de pêche canadiens de débarquer du sel et du poisson à Terre-Neuve pour l'y entreposer temporairement durant l'année courante pendant que ces bateaux font la pêche sur les bancs de Terre-Neuve, je tiens à vous confirmer l'entretien par lequel je vous ai annoncé au téléphone que le Gouvernement canadien accepte les conditions exigées par le Gouvernement de Terre-Neuve, telles qu'énoncées dans votre lettre.

Le Gouvernement canadien suggère que le 18 mai serait une date favorable pour publier l'Accord et il aimerait que le Ministre des Pêcheries en fasse l'annonce à l'ouverture de la Chambre à trois heures de l'après-midi. En confirmation de votre acquiescement verbal, j'ai fait savoir par câble au Gouvernement canadien que le lieu et l'heure choisis pour annoncer l'accord convenaient au Gouvernement de Terre-Neuve.

Je suis chargé de vous faire savoir que le Gouvernement canadien est reconnaissant à la Commission du Gouvernement de Terre-Neuve pour la marque de considération qu'elle lui a donnée en accordant ladite faculté aux pêcheurs canadiens.

Cordialement à vous,
Le Haut-Commissaire du Canada a.i.

J. C. BRITTON.